DÉLIBÉRATIONS

DES ADMINISTRATEURS

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE,

Des 4 Septembre, 16 Octobre 1788, & 29 Mai 1789.

A PARIS,

De l'Imprimerie de Clousier, Imprimeur du ROI, rue de Sorbonne.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVERTISSEMENT.

Les Administrateurs de la Caisse d'Escompte, en se dévouant au salut de l'Etat, n'ont écouté que le sentiment de patriotisme qui les animoit; ils ne s'attendoient pas qu'un jour on leur en feroit un crime.

Cependant, puisqu'ils sont forcés de se défendre, ils rendront les Représentans de la Nation dépositaires de leurs plus secrètes pensées, en publiant les Délibérations qu'ils ont prises les 4 Septembre, 16 Octobre 1788, & 29 Mai 1789, & qui devoient rester ensevelies dans l'intérieur de leur Administration. Les apostilles honorables, écrites de la main du Roi sur les originaux qui sont entre leurs mains, ne laissent aucune équivoque sur l'authenticité des dates. Ils espèrent que ces pièces, rapprochées du tableau des circonstances dans les-

quelles ont été faites les avances au Gouvernement, & de l'approbation qu'ils ont reçue des Actionnaires, dans leur Assemblée générale des 17 & 20 Novembre dernier, ne laisseront rien à desirer sur leur justification.

DÉLIBÉRATIONS

DES ADMINISTRATEURS

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE.

Du 4 Septembre 1788.

MONSIEUR le Directeur général ayant convoqué l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte, lui a témoigné le deſir d'être aidé par elle, dans ces circonſtances où il eſt intéreſſant d'opérer le retour entier de la confiance; que le ſecours qu'il lui demandoit conſiſtoit à lui avancer,

6 millions dans ce mois;
6 millions dans le mois d'Octobre;
3 millions en Novembre;

contre 15 millions de reſcriptions à un an de terme.

Que connoiſſant les Baſes & Statuts de la Caiſſe d'Eſcompte, qu'aucun Miniſtre n'a plus reſpecté que lui, il laiſſoit à l'Adminiſtration pleine & entière liberté, de refuſer, ou d'admettre ſa propoſition; qu'il ne demandoit pas même qu'on lui fît une réponſe ſur-le-champ, mais qu'il lui en fût fait une dans l'après-midi, après qu'il en auroit été délibéré en Adminiſtration.

Qu'il eſpéroit que toutes choſes alloient prendre une tournure favorable; qu'il mettroit ſous les yeux du Roi le ſervice eſſentiel que rendroit la Caiſſe d'Eſcompte, ſi elle conſentoit à ſa propoſition, & lui demanderoit ſon BON, pour garantir, dans tous les cas, le paiement des reſcriptions. Sur quoi ayant été délibéré, il a été décidé, à l'unanimité, que la propoſition néceſſitée par les circonſtances, l'utilité publique, & la confiance méritée, dont jouit le Chef de l'Adminiſtration des Finances, devoit être acceptée.

On a paſſé enſuite à la diſcuſſion des moyens & des formes à employer, pour concilier le deſir & l'empreſſement de l'Adminiſtration de la Caiſſe à réaliſer cette opération.

Il eſt réſulté du débat des opinions, que ce prêt, fait au Gouvernement, étoit contre les Statuts; & pluſieurs, deſirant accorder l'utilité publique avec l'obſervation exacte des Règlemens, ont propoſé de le faire ſur des engagemens particuliers & perſonnels de tous les Adminiſtrateurs, ou de partie entr'eux, appuyés des reſcriptions, qui ſeroient dépoſées au Coffre, avec le BON de Sa Majeſté. Sur quoi ayant été délibéré, il a été décidé, que les Billets n'étoient pas néceſſaires; & tous les Adminiſtrateurs étant convaincus de la néceſſité de concourir, dans ce moment, au bien public, en accordant ce qui étoit demandé, on a arrêté, à l'unanimité, d'eſcompter a cinq pour cent l'an, les reſcriptions propoſées à un an de terme, par M. le Directeur général, & de lui demander d'obtenir, de Sa Majeſté, ſon BON, qui ſera, pour l'Adminiſtration de la Caiſſe d'Eſcompte, un point de tranquilité vis-à-vis des Actionnaires, & pour eux la certitude du rembourſement.

Délibéré en Aſſemblée d'adminiſtration, à Paris, le 4 Septembre 1788; ſigné des Adminiſtrateurs.

Au bas eſt écrit, de la main du Roi :

Approuvé la préſente Délibération, & M. Necker en témoignera ma reconnoiſſance aux Adminiſtrateurs.

Signé LOUIS.

Il a été fait lecture de cette Délibération en l'Aſſemblée d'adminiſtration, afin d'en donner connoiſſance à tous les Membres actuels. A Paris, ce 29 Janvier 1789 (1).

Signé par LES ADMINISTRATEURS anciens & nouveaux.

---

(1) Cette addition a été faite le jour de la réception des quatre nouveaux Adminiſtrateurs nommés en Janvier 1789.

DÉLIBÉRATION

Du 16 Octobre 1788.

L'ADMINISTRATION de la Caiſſe d'Eſcompte ayant à délibérer ſur la demande qui lui a été faite, au nom du Roi, par Monſieur le Directeur général des Finances, d'une nouvelle avance de quinze millions, pour un an, en trois paiemens de cinq millions, aux 15 Octobre, 15 Novembre, 15 Décembre.

Elle a conſidéré, qu'à la veille de l'aſſemblée des Notables, & à l'approche de celle des Etats-Généraux, qui doivent établir la confiance ſur des fondemens ſolides, tous les bons Citoyens devoient ſeconder, de tout leur pouvoir, les efforts du Gouvernement, & ceux du Miniſtre des Finances, pour concourir au bien général.

Que la Caiſſe d'Eſcompte eſt tenue, à cet égard, à des obligations encore plus étendues, d'après l'influence des opérations du

Gouvernement ſur les ſiennes, & la connexion qui exiſte entre la proſpérité de cet Etabliſſement, & celle des Finances de l'Etat.

Que la rareté des eſpèces, & l'augmentation du taux de l'intérêt, ayant mis pluſieurs particuliers, accoutumés à faire des ſervices au Tréſor-Royal, dans l'impoſſibilité de les continuer, il en a réſulté une diminution conſidérable dans les anticipations, & une augmentation de beſoins, auxquels il eſt important de ſuppléer, afin de relever, par la rareté, le crédit des aſſignations & reſcriptions du Tréſor-Royal, détruit par la ſuſpenſion ordonnée ſur une portion des effets du même genre.

Que ce but à remplir eſt important, non-ſeulement pour le Gouvernement, mais encore pour tous les Gens d'affaires, dont les négociations particulières ſont obſtruées par les intérêts élevés que préſentent les placemens en effets publics.

Que dans une circonſtance qui ne peut être comparée à aucune autre, on ne peut être conduit par des principes ordinaires, ni ſuivre les manières accoutumées; que l'Arrêt du 18 Août, quoiqu'obtenu ſans la participation de

l'Adminiſtration de la Caiſſe, ne lui fournit pas moins un point de tranquillité, qui lui permet de donner un peu plus d'extenſion à ſes opérations.

Que cet Arrêt, en diminuant ſes riſques, paroît ſuſpendre, en quelque façon, les diſpoſitions des Règlemens qui n'ont eu d'autre objet que de les prévenir.

Enfin, l'Adminiſtration ſe trouvant, dans cette occaſion importante, dans l'impoſſibilité de conſulter le vœu des Actionnaires, ſans compromettre leurs intérêts par une publicité dangereuſe, eſt réduite à ne prendre conſeil que d'elle-même.

Elle a réfléchi que la ſomme de quinze millions, qui lui étoit demandée, jointe aux quinze millions, précédemment accordés, par ſa Délibération particulière, du 4 Septembre dernier, n'outrepaſſoit pas la ſomme de trente millions, faiſant, avec les ſoixante & dix millions déja entre les mains du Roi, le montant total du capital de ſes Actions; & que par conſéquent le gage entier des porteurs de ſes Billets reſtant intact dans ſes Caiſſes, ou dans ſon porte-feuille, aux termes de ſes Statuts, il pouvoit être convenable aux inté-

rêts de ſes Actionnaires de contribuer, dans ce moment, à l'aiſance publique, par la totalité de leur fonds. En conſéquence, elle a arrêté d'accéder à la demande qui lui a été faite par Monſieur le Directeur général des Finances, en le ſuppliant de vouloir bien porter, aux pieds du Roi, cette nouvelle preuve de dévouement & de zèle pour ſon ſervice.

D'après quoi, il ſera verſé au Tréſor-Royal, par la Caiſſe d'Eſcompte, cinq millions dans le cours du préſent mois, cinq millions en Novembre, & cinq millions en Décembre, contre reſcriptions, & aſſignations ſur les Poſtes, ainſi que M. le Directeur général voudra bien en prendre l'engagement, appuyé d'un BON du Roi, au bas de la préſente Délibération, qui l'approuvera, & la ratifiera en ſon entier.

Délibéré, en Aſſemblée d'Adminiſtration, le 16 *Octobre* 1783; ſigné des Adminiſtrateurs.

Au bas eſt écrit, de la main du Roi :

Approuvé & ſigné LOUIS.

Il a été fait lecture de la préſente Délibé-

ration en l'Assemblée d'administration de ce jour, afin d'en donner connoissance aux Membres actuels. A Paris, ce 29 Janvier 1789.

Signé par LES ADMINISTRATEURS anciens & nouveaux.

DÉLIBÉRATION

Du 29 Mai 1789.

L'ADMINISTRATION de la Caisse d'Escompte extraordinairement assemblée, au sujet d'une Lettre reçue de Monsieur le Directeur général des Finances, il a été fait lecture de ladite Lettre, laquelle transcrite, est comme il suit (1).

» Je comptois, Messieurs, aller à Paris cet » après-midi, pour vous recevoir; mais les » ordres du Roi m'obligent à rester ici, pour » assister à une conférence de conciliation avec » les Commissaires des trois Ordres; & comme » je présume qu'il y aura une seconde con- » férence demain, & que la plupart d'entre

(1) L'original de cette Lettre est tout de la main du Ministre.

» vous, Meſſieurs, vous abſenterez pendant
» ces fêtes, je prends le parti de vous écrire ;
» & c'eſt à regret cependant que je me trouve
» dans l'impoſſibilité d'aller vous entretenir
» moi-même ; car jamais la Finance n'a eu
» d'objet plus preſſant à traiter : mais le Roi
» a penſé lui-même que vous ne refuſeriez
» pas une propoſition qui approche de ſi près
» de votre offre, & qui relativement au mo-
» ment actuel, eſt cependant d'une importance
» majeure pour le Tréſor-Royal.

» Vous offrez, Meſſieurs, d'avancer, dans
» les mois de Juin & de Juillet, douze millions
» contre les ſûretés que je vous ai propo-
» ſées ; mais vous voudriez donner en paie-
» ment, les effets de plus prochaine échéance
» que vous avez reçus ci-devant du Tréſor-
» Royal : un tel arrangement laiſſeroit notre
» ſervice des mois de Juin & de Juillet dans
» l'incertitude, & je ne ſaurois tenir à cette
» inquiétude.

» Je vous prie donc, Meſſieurs, de nous
» faire remettre les douze millions, à rai-
» ſon, de deux millions tous les dix jours,
» en vous laiſſant la liberté de négocier,
» à meſure de vos convenances, & à com-

» mencer dès-à-préſent, les valeurs qui » vous ont été données & que vous voudriez » rendre : ces valeurs n'ont plus, je crois, que » que quatre ou cinq mois à courir, & je ne » vous demande que des paiemens graduels, » pendant les deux mois de Juin & de Juillet.

» Il eſt impoſſible, Meſſieurs, qu'au moyen » de la liberté que je vous laiſſe, vous vous » refuſiez à un arrangement qui eſt devenu » indiſpenſable pour le Tréſor-Royal : vous » êtes trop bons ſerviteurs du Roi, trop bons » citoyens, trop attachés aux intérêts dont » vous avez la direction, pour vous refuſer » à une propoſition qui diffère ſi peu de l'of- » fre que vous m'avez faite.

» La ſeconde condition que vous avez miſe » à cette offre, eſt plus difficile à arranger ; car » je ne voudrois à aucun prix vous donner, ni » une promeſſe incertaine, ni une fauſſe eſpé- » rance. Vous voudriez que le Roi s'engageât » à deſtiner les premiers fonds extraordinaires » qui lui viendront, à retirer les autres effets » que vous avez reçus du Tréſor-Royal. C'eſt » ſur cette expreſſion, *les premiers*, que repoſe » la difficulté : car la meſure du crédit peut » ſeule décider, ſi les premiers fonds extraor-

» dinaires que le Roi recevra, ſurpaſſeront » ſes beſoins indiſpenſables. Je crois donc, » Meſſieurs, que vous devez vous contenter » de la promeſſe que je vous fais, de la part » du Roi, de vous faire connoître nos diffi- » cultés, & de concourir enſemble au ſuc- » cès des emprunts qui ſeront néceſſaires pour » ſuppléer aux beſoins extraordinaires de » la Finance, & pour retirer les effets que » vous voudriez nous rendre. Tout de- » viendra facile, je l'eſpère, au moment où » les Etats-Généraux ſeront en activité; car » la volonté des trois Ordres, pour venir au » ſecours du Roi & de ſes Finances, n'eſt au- » cunement douteuſe. Pourquoi ne vous oc- » cuperiez-vous pas, en attendant, Meſſieurs, » d'un plan qui pût remplir vos vues & les con- » venances du Roi? Il y a plus que jamais » une liaiſon intime entre les intérêts de la » Caiſſe d'Eſcompte, & ceux du Tréſor- » Royal, & j'eſpère que vous n'êtes pas in- » différens à mes embarras particuliers. Voyez, » Meſſieurs, la criſe des Finances, celle des » Grains, celle des Etats-Généraux, & ſor- » tez-moi d'inquiétude, pour la partie qui dé- » pend de vous. Je vous demande, de la part

» du Roi, à qui je vais communiquer ma Let-
» tre, de vous assembler sur-le-champ, & de
» prendre une délibération qui puisse tran-
» quilliser Sa Majesté & son Ministre. Le
» Roi vous tiendra compte de votre empres-
» sement & vous le témoignera. J'attends
» votre réponse par un Courier extraordi-
» naire ; car j'ai besoin de tranquillité.

» Je suis, avec le plus sincère & parfait at-
» tachement, Messieurs, votre très-humble
» & obéissant serviteur. *Signé* NECKER. Ce Vendredi.

Et après avoir délibéré,

L'Administration a décidé de mettre sous les yeux de Sa Majesté les observations suivantes :

1°. Par les Statuts de la Caisse d'Escompte, homologués par le Roi, l'Administration est obligée de conserver la proportion entre ses espèces en Caisse & l'émission de ses Billets sur la place, de manière que la proportion du numéraire soit toujours du tiers au quart des Billets. En outre elle doit ne placer ses

fonds libres qu'en effets ſolides, d'une rentrée certaine, & ayant au plus ſix mois d'échéance.

2°. En Septembre & Octobre de l'année paſſée, les Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte ont conſenti à donner au Tréſor-Royal, un ſecours de trente millions, contre des aſſignations & reſcriptions payables dans les derniers mois de cette année, & ils ne s'y ſont déterminés, que par la conſidération que cette ſomme n'excédoit pas la portion qui reſtoit libre, ſur le fonds des Actions.

3°. En Avril dernier, ils ſe ſont déterminés à une nouvelle avance de dix millions, & cette opération pouvoit encore être, juſqu'à un certain point, juſtifiée par la ſituation de la Caiſſe, & par les formes qui ont été priſes pour concilier, ce que les circonſtances & les beſoins de l'Etat exigeoient, avec les ſtatuts de l'Etabliſſement.

4°. Dans la poſition actuelle, les fonds en Caiſſe ne montent qu'à vingt-neuf millions cinq cents mille livres, & les Billets dans le Public s'élèvent à cent dix-neuf millions deux cents mille livres; ce qui établit, à peu de choſe près, la poſition relative du quart: en

outre les effets propoſés en nantiſſement par M. le Directeur général, ne préſentent point une rentrée fixe, & ſont, par leur nature, formellement proſcrits par les Règlemens ; de manière qu'aux termes des ſtatuts, l'Adminiſtration paroîtroit ne point devoir accéder à cette nouvelle demande.

D'un autre côté,

L'Adminiſtration a conſidéré la néceſſité & l'*indiſpenſabilité* du ſervice qui lui étoit demandé ; l'importance dont il étoit de pourvoir aux beſoins actuels, juſqu'au moment, où les Etats-Généraux conſtitués, ſe feroient une loi de venir au ſecours du Roi, & de remplir ſes engagemens.

Elle a penſé que les Actionnaires & les Porteurs de Billets eux-mêmes, s'ils pouvoient être convoqués, ſe feroient une loi de remplir ce devoir : elle eſt pénétrée du deſir de donner au Roi les preuves les plus ſincères de ſon entier dévouement, & de ſeconder ſes vues bienfaiſantes.

Dans cette perplexité, l'Adminiſtration a cru ne pouvoir rien faire de mieux, que de s'en rapporter à Sa Majeſté elle-même, & en mettant ſous ſes yeux l'expoſé fidèle de ſes

324 pet 2

devoirs & de ſes deſirs, de la ſupplier, dans le cas où elle jugeroit le ſecours de douze millions indiſpenſablement néceſſaire, de vouloir bien, par une lettre de ſa main, adreſſée aux Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte, fixer d'une manière certaine les rembourſemens, & les garantir de tous reproches & de tous évènemens; le vœu perſonnel de Sa Majeſté leur paroiſſant une ſuffiſante ſauvegarde, pour les déterminer à une réſolution qu'ils regardent comme hors de leur pouvoir, mais dont ils reconnoiſſent la ſageſſe & la néceſſité.

Délibéré en l'Aſſemblée extraordinaire d'Adminiſtration, le 29 Mai 1789. Signé de tous les Adminiſtrateurs.

Au bas eſt écrit de la main du Roi.

La conduite des Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte me paroît fort ſage, & je les remercie de la confiance qu'ils me témoignent. Je crois que les circonſtances actuelles rendent convenables, ſous tous les rapports, le nouveau ſervice qui leur a été demandé par le Directeur-Général de mes Finances, & je ferai enſorte que leur avance n'excède pas ſix mois.

Signé LOUIS.